



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Objet :

VERSEMENT D'UNE SURCHARGE FONCIERE RELATIVE A L'OPERATION DE LA RESIDENCE GONDI

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le cinq octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Claude MAQUIS, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 5

Caroline DE SAZILLY	à	Bertrand MENIGAULT
Maëlys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWYNTER
Noëlle MARTIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Alexandre RUECHE	à	Stéphanie BANCAL

Absence : 0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES : 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2254-1 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement ses articles L. 302-7, R. 302-30, R. 302-31, R. 302-32 et R. 302-33,

VU le décret n° 2001-1194 du 13 décembre 2001 pris en application de l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation relatif aux dépenses exposées pour la réalisation de logements locatifs sociaux, déductibles du prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes,

CONSIDERANT la réalisation du projet immobilier rue de Noisy, ayant comme programmation 11 logements sociaux et 25 Bail Réel et Solidaire ;

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Affaires Générales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, **1 abstention (Dominique DURAND)**

AUTORISE le versement d'une subvention pour surcharge foncière de 210 000€, sur deux exercices budgétaires, au profit de l'entreprise sociale pour l'Habitat DOMNIS dans le cadre de la réalisation de la résidence GONDI au 45 rue de Noisy.

Dit que le versement se fera comme suit :

- 105 000€ sur l'exercice budgétaire 2023
- 105 000€ sur l'exercice budgétaire 2024

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document qui découlerait de sa mise en œuvre ;

ACCEPTE la réservation d'un contingent de 3 logements au regard de la surcharge foncière susmentionnée ;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets correspondants.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 12 octobre 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY